



D.2018.07.11.6.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

6 – PROJETS TERRITORIALISES**6.10 – DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – Marché n° 52M 2018 013470 M : Assurance Dommages Ouvrage – Approbation du marché à conclure avec le Cabinet DE BARDIES / AXA France.**

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2015.10.14.6.2 du 14 octobre 2015, autorisait Tisséo Collectivités (SMTc) à signer avec la société AON FRANCE le marché de Conseil en Assurances n° 52M 2015 12563 M.

Par délibération D.2016.05.25.4.5 du 25 mai 2016, le Comité Syndical autorisait Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le groupement CRPI/RSA/ACE, le marché n°52 M 2016 12820 M concernant le lot 2 Assurances Tous Risques Chantier.

Par délibération D.2016.07.06.5.10 du 6 juillet 2016, le Comité Syndical autorisait Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le groupement VERSPIEREN/MSIG, le marché n°52 M 2016 12819 M concernant le lot 1 Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage.

Le présent marché porte sur le lot 3 assurance Dommages Ouvrage.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable conformément à l'article 74 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 25 janvier 2018 au JOUE, BOAMP, l'Argus Assurance et Marché Online et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 15 février 2018 à 12h00.

5 entreprises ont remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les enveloppes reçues ont été ouvertes le 15 février 2018.

Les candidatures enregistrées ont été les suivantes :

1. SMABTP
2. Cabinet DE BARDIES / AXA France
3. Cabinet SARRE ET MOSELLE / MAPFRE GOLBAL RISKS
4. VERSPIEREN / ALLIANZ France
5. GRAS SAVOYE / ZURICH INSURANCE

La Commission d'Appel d'Offre de Tisséo Collectivités du 10 avril 2018 a décidé de retenir 4 de ces candidatures :

1. SMABTP
2. Cabinet DE BARDIES / AXA France
3. VERSPIEREN / ALLIANZ France
4. GRAS SAVOYE / ZURICH INSURANCE

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-6-10D- DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018

La candidature de SARRE et MOSELLE/MAPFRE GLOBAL RISKS a été rejetée.

Sur les 4 candidats retenus, 3 ont remis une offre dans les délais prescrits :

1. SMABTP
2. Cabinet DE BARDIES / AXA France
3. VERSPIEREN / ALLIANZ France

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **3 juillet 2018**, attribué le marché à **au Cabinet DE BARDIES / AXA France**, pour un montant de **364.331,36 € TTC**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du **marché 52M 2018 013470 M** avec **le Cabinet DE BARDIES / AXA France**.

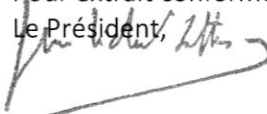
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec **le Cabinet DE BARDIES / AXA France**, le marché n° 52M 2018 013470 M concernant le Lot 3 Assurance Dommages Ouvrage pour l'opération du Doublement de la Capacité de la ligne A, pour un montant de **364.331,36 € TTC**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES